

ASSOCIATION CHAPOBA

PLANNING SAISON 2016-2017

Vacances salle de Bordeaux

Mardi 25/10/16

Mardi 01/11/16 (férié)

Mardi 20/12/16

Mardi 27/12/16

Mardi 28/02/17

Mardi 25/04/17

Fin des cours : Mardi 27/06/17

Vacances salle de la Brède

Mercredi 26/10/16

Mercredi 21/12/16

Mercredi 28/12/16

Mercredi 01/03/17

Mercredi 26/04/17

Fin des cours : Mercredi 28/06/17

PLANNING DES AFTERWORK

- Jeudi 20/10/16

- Jeudi 24/11/16

- Jeudi 26/01/17

- Jeudi 16/02/17

- Jeudi 04/05/17

PLANNING DES SOIREES

- Vendredi 16/12/16

- Vendredi 31/03/17

- Vendredi 02/06/17

**FESTIVAL MAMBOMANIA III
LES 20,21 & 22 JANVIER 2017**

**POUR TOUTES INFORMATION COMPLÉMENTAIRES
CONTACTEZ-NOUS AU 0688310936**

PARTAGE - CONVIVIALITÉ - RESPECT

ASSOCIATION CHAPOBA

VOUS ÊTES : une femme un homme Duo (deux personnes)

SITUATION : Etd/DE Travailleur

NOM : _____ / _____

PRÉNOM : _____ / _____

Date de naissance : / ___ / ___ / ___ / / ___ / ___ / ___ / SI MINEUR, AUTO. PAR. OB.

Adresse : _____

Téléphone port. : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ /

EMAIL : _____ @ _____ @ _____

SALSA PORTORICAINE : Débutant Intermédiaire Avancé Shines

BACHATA : Débutant Intermédiaire Avancé

CHA CHA CHA :

MONTANT À REGLER :€ **COURS D'ESSAI - DATE** : / ___ / ___ / ___

LES REGLEMENTS EN ESPÈCE SE FONT EN UNE FOIS

Par chèque : 1 MENSUALITÉ 2 MENSUALITÉS 3 MENSUALITÉS

CHÈQUE 1 : DATE : 05 / ___ / ___ / DATE DE DÉBUT : / ___ / ___ / ___ /

CHÈQUE 2 : DATE : 05 / ___ / ___ / DATE DE FIN : / ___ / ___ / ___ /

CHÈQUE 3 : DATE : 05 / ___ / ___ /

VOUS RECONNAISSEZ AVOIR LU ET APPROUVÉ LE RÈGLEMENT INTERIEUR

Fait le : / ___ / ___ / ___ / Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

REMPLE PAR :

SAISIE PAR :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1

Le siège social de L'ASSOCIATION CHAPOBA est situé à l'adresse suivante :
1 Place Saint-Jean d'Etampes, 33650 La Brède.

ARTICLE 2 : ADMISSION, ADHÉSION & REMBOURSEMENT

Pour être adhérent, il faut s'acquitter de l'adhésion, 15€/personne, et avoir réglé les cours pour lesquels vous êtes inscrits. Tout abonnement entamé est dû. L'inscription annuelle est de 250€ (1cours), 400€ (2 cours). La session de 5 mois est de 150€ (1cours), 250€ (2 cours). Pour les autres tarifs, merci de consulter le site web (<http://www.chapoba.fr>).

ARTICLE 3 : ASSURANCE & CERTIFICAT MÉDICAL

Les adhérents doivent avoir leur propre assurance « responsabilité civile » afin d'être couverts s'ils se blessent tout seul lors des activités proposées. Les adhérents sont aussi tenus d'avoir un certificat médical pour participer aux cours. Toute personne qui participe aux cours dans l'établissement reconnaît être apte à pratiquer l'activité pour laquelle elle est inscrite même si aucun certificat médical n'a pas été fourni.

ARTICLE 4 : MATÉRIEL ET LOCAUX

Il est demandé aux adhérents de débarrasser (bouteilles, serviettes, vêtements...), de ranger (chaises et tables), et de laisser les salles propres (notamment les sanitaires), après les activités. **Le port de chaussures propre réservées à la salle est obligatoire.** En cas de dégradation des locaux ou du matériel de sonorisation, L'ASSOCIATION CHAPOBA demandera réparation, matérielle ou financière, aux responsables des dégâts.

ARTICLE 5 : PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Le conseil d'administration de L'ASSOCIATION CHAPOBA se réserve le droit d'exclure à tout moment un adhérent pour les motifs suivants sans aucun remboursement possible : **trouble de l'ordre moral, comportement et agissement entraînant la perturbation des cours, ou de l'organisation de notre association, manque d'hygiène corporelle, attitude et gestes déplacés ou équivoques, dégradations des locaux ou du matériel, défaut de paiement, chèques impayés non compensés ou volés.**
